

été. C'est surtout parce que nous étions à distance des champs de combat. Nous avons pu grandir vigoureux. Avant longtemps le Canada sera la plus forte nation de l'Empire. Prouvons au monde que ce nommé Tim Buck n'était pas le porte-parole du Canada lorsque, la semaine dernière, à Londres, il s'exprimait ainsi, comme l'assurent les journaux :

Tim Buck, leader de naissance anglaise du parti canadien ouvrier-progressiste, a dit aujourd'hui à une conférence des communistes de l'Empire que le gouvernement canadien "veut le maintien de l'Empire de préférence par le sang et les sueurs du peuple britannique".

L'hon. M. MITCHELL: Pourquoi cette réclame pour Tim Buck?

M. GREEN: Vous lui avez donné vous-même beaucoup de réclame. Tim Buck n'a jamais beaucoup aimé ni la Grande-Bretagne ni le Canada.

L'hon. M. MITCHELL: Comment lui ai-je fait de la réclame?

M. GRAYDON: Vous nagez à peu près dans les mêmes eaux.

M. GREEN: Oui, il a beaucoup aidé au ministre lors des dernières élections. Assistons la Grande-Bretagne de notre mieux. Elle a beaucoup souffert pour le salut de la civilisation. Sa population manifeste le même courage et la même ténacité qu'au lendemain de Dunkerque et pendant la guerre. Nulle nation n'a plus qu'elle mérité de toutes les autres. Le Canada de 1947 dispose de l'avenir de l'Empire britannique et peut-être aussi, par l'intermédiaire de l'Empire, du sort de la paix universelle.

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): J'abonde entièrement dans le sens des remarques qu'a formulées l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Green) et, comme je le démontrerai dans un instant, mes notes sont passablement conformes à ses observations; j'espère ajouter quelques renseignements à cette partie si instructive de son discours. Cependant, si je comprends bien la portée des remarques de la seconde partie de son allocution, je les désapprouve entièrement. Je ne suis pas disposé à proposer ici le retour à l'époque qui a précédé l'adoption du Statut de Westminster.

M. GREEN: Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Je n'ai rien dit de tel. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures est très injuste envers lui-même en cherchant à fausser ainsi le sens de mes paroles. Je le prie de croire que je n'ai rien voulu dire de tel et que je suis aussi patriote que lui ou que tout autre député du parti ministériel.

Le très hon. M. ST-LAURENT: J'ai dit que, d'après la portée des paroles de l'honorable député je suis enclin à croire qu'il voudrait que nous revenions à une époque passée, ce que je n'approuve aucunement.

M. GREEN: Le ministre a entièrement tort.

Le très hon. M. ST-LAURENT: J'espère que l'honorable député ne m'accusera pas de chercher à dénaturer le sens de ses paroles. Son discours est consigné au hansard; on pourra donc le lire et se rendre compte de ce qu'il a dit.

M. GREEN: Cela me va.

Le très hon. M. ST-LAURENT: J'ose croire que ceux qui le liront en dégageront les mêmes conclusions que moi. Or, je ne suis pas disposé à proposer à la Chambre l'adoption d'une politique impériale commune. La question a fait l'objet de maints débats à la Chambre et nous avons toujours décidé, — du moins nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, — d'élaborer notre propre politique extérieure, au lieu de nous borner à suivre la voie que d'autres pourraient nous tracer.

Comme tous les honorables députés, les membres du cabinet voient d'un bon œil le présent débat. L'honorable préopinant a souligné que les affaires extérieures devaient faire l'objet de discussions plus fréquentes. J'espère que l'occasion s'en présentera plus souvent désormais. La Chambre, cependant, a résolu à l'unanimité d'aborder, depuis l'ouverture de la session, les projets de loi qu'il importe d'adopter avant le 31 mars. On aura maintes fois l'occasion d'examiner les affaires extérieures au cours de la session, soit que le Gouvernement soumette à l'approbation du Parlement les accords qu'il aura conclus, soit que d'autres circonstances favorables se présentent.

L'honorable député réclame des précisions au sujet de l'attitude adoptée par le Canada aux diverses conférences. Il a sans doute pris connaissance du rapport sur la conférence des Nations Unies à l'égard de l'organisation internationale, publié sous le titre de document numéro 2, dans la série des conférences de 1945. J'assure l'honorable député qu'on rédige actuellement un rapport auquel j'ai mis la main ces dernières semaines. Il paraîtra bientôt sous la même forme à peu près que le document précité et portera sur ce qui s'est passé aux séances de l'Assemblée générale. Les honorables vis-à-vis qui ont pris part à la conférence pourront, s'ils le désirent, parcourir avant leur publication les avant-projets des rapports élaborés par les fonctionnaires